

vant surgir entre l'Angleterre et les puissances étrangères des deux mondes, à moins que la métropole ne pourvoie à notre défense. Cette question était de la plus grande importance pour le Canada et nous sommes heureux que les circonstances aient hâté sa solution en notre faveur.

Puissent tous ces bruits de guerre, de sang et de larmes s'éteindre dans la paix ; puissent nos populations rurales trouver dans notre gouvernement la justice qui leur est due par la passation du projet d'amendement à la loi d'agriculture ; puisse une abondante moisson couronner les efforts de nos cultivateurs et rétablir la prospérité et l'aisance partout où il y a aujourd'hui dépression et gêne ; puisse notre journal mériter l'approbation de ses lecteurs, tels sont les souhaits de la rédaction en commençant l'année 1862.

#### LA LOI D'AGRICULTURE.

*M. le Rédacteur de la "Revue Agricole."*

Puisqu'il est question de faire passer à la prochaine session les amendements à la loi d'agriculture, il est important de discuter de suite les parties de ces amendements qui offrent des difficultés. Je vous prie d'attirer à ce sujet l'attention des sociétés d'agriculture, pour qu'elles revoient ces amendements d'ici à la troisième semaine de janvier, afin que lors de leur assemblée générale, elles puissent exprimer leurs opinions et recommander les changements qui pourraient leur paraître nécessaires. Ces amendements semblent avoir besoin de révision, mais principalement dans les divisions des régions agricoles. Je ne parlerai que de celle qui intéresse cette localité.

Il est proposé de réunir les Trois-Rivières aux comtés de St. Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette et l'Assomption. Le comté de Champlain se joint au comté de Québec, Nicolet à celui de Wolf, et maintenant pour quiconque connaît cette localité il est évident qu'une division beaucoup plus utile serait de réunir les Trois-Rivières à Champlain, St. Maurice et Nicolet. Ces différents comtés ont leur centre judiciaire et le débouché principal pour leurs produits à Trois-Rivières, de sorte qu'il serait facile aux présidents des sociétés de se réunir ici, à différentes époques pour les affaires concernant la région agricole, tout en transigeant leurs propres affaires. Tandis qu'autrement il faudra que chacun des présidents fasse un voyage lointain et désagréable, pour se réunir à des

étrangers, qu'ils ne connaissent pas plus que leurs besoins.

Je pourrais m'étendre au long sur les désavantages évidents de notre division telle que proposée, mais je crois que vous devez en voir comme moi toute l'injustice. A mon avis, il serait nécessaire d'obliger les présidents des sociétés, dans chaque région, à se réunir de temps à autre, pour réviser les comptes des sociétés de la région, décider des améliorations nécessaires et des questions à être présentées à la chambre d'agriculture par le président du conseil régional.

La balance de la somme votée à l'agriculture, qui n'aura pas été réclamée par les sociétés, devrait être employée à créer un professorat agricole ambulant et à faire dans les comtés les plus arriérés les améliorations jugées les plus nécessaires par leur conseil régional.

#### Trois-Rivières.

Dans notre Chronique du mois de Février 1860, publiée par *L'Agriculteur*, nous émettions un projet de centralisation, qui a été la base des amendements à la loi d'agriculture, proposés plus tard dans l'assemblée législative. Les expositions locales, auxquelles se résument toutes les mesures prises annuellement par nos sociétés d'agriculture de comté pour avancer notre progrès agricole, ont fait leur temps d'essai et les résultats ont établi leur inefficacité. Nous ne voudrions pas les supprimer entièrement, non certes, elles sont une trop précieuse occasion de déployer ce que nos campagnes possèdent d'animaux, de produits et d'instruments remarquables, mais nous voudrions qu'elles se fissent moins souvent et sur une plus grande échelle. Nous voudrions, tout en conservant les sociétés d'agriculture de comté telles qu'elles sont aujourd'hui, former des associations de comté, des régions agricoles, s'unissant dans le but de faire des expositions, de créer des fermes-écoles, en un mot de doter le pays des institutions qui lui manquent, que chaque comté individuellement ne saurait obtenir, mais qu'ils pourraient créer collectivement.

Déjà les objections s'amassent, nous en sommes certains, dans l'esprit du lecteur. Quelle manie de vouloir défaire et refaire !... à peine le système actuel commence-t-il à fonctionner, qu'on veut le démolir, pour le remplacer par un autre système, devant avoir le même sort probablement. A cela nous répondrons d'abord que nous ne démolissons rien, puisque les sociétés d'agriculture de comté resteront ce qu'elles sont, pour toutes les mesures d'encouragement locale, mais que nous complétons au contraire ce qui n'était qu'ébauché, en réunissant, sous le titre de régions agricoles, nos 71 sociétés d'agriculture de comté, dont l'influence, nulle isolément, serait puissante au contraire comme régions, formant par leur ensemble la grande association agricole provinciale.